

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 28 janvier 2020**

Date de convocation : 21 janvier 2020

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le 28 janvier deux mille vingt à dix-neuf heures sous la présidence de Mme le Maire, MICHON M-Hélène.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - P. MOUNAUD adjt – R. DERET - L. CHAMBRAGNE adjt - R. GOUTTEFANGEAS - M. VEYSSET - A. DUTHEIL - J-Y. HOUARD - J-L. VERGNE -

Secrétaire de séance : Patrick MOUNAUD.

La séance est ouverte à 19h 00.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2019
- Examen de l'Avant Projet Définitif du bâtiment « ancienne poste »
- Proposition d'achat d'une parcelle de terrain
- Projet d'installation d'un habitat léger.
- Point sur la réalisation d'une étude de revitalisation du bourg.
- Conventions de mise à disposition des expositions « Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre Mondiale » et « Patrimoine de nos campagnes »
- Validation du chemin de Grande Randonnée Pédestre sur la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine
- Retrait de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud du SIAEPA de Crocq
- Point sur le SIAEPA
- Questions diverses

**Approbation du procès verbal de la réunion du 7 novembre 2019 :**

Le procès verbal de la réunion du 7 novembre 2019 n'avait pas pris en compte l'absence de M. Loïc Chambragne. En prenant en compte cette modification, il est approuvé à l'unanimité.

M. Loïc Chambragne, qui avait prévenu de son retard, rejoint le conseil à 19h12.

**- Examen de l'Avant-Projet Définitif du bâtiment « ancienne poste » :**

L'Avant-Projet Définitif du bâtiment de l'ancienne poste est présenté en expliquant les modifications apportées par l'architecte M. Claveyrolat depuis le projet initial :

- La salle de musique en rez-de-route prévue initialement est abandonnée pour l'instant car elle impliquait un accès PMR qui prenait un espace sur la route, ce qui paraît peu envisageable. Le garage à vélo reste et l'autre salle sera un lieu de stockage.
- L'option de chaudière à granulés qui entraînait un surcoût de 30 400€ n'est pas retenue en raison de son coût, de l'espace qu'elle prendrait et de la contrainte de l'entretien.

- La chambre PMR du rez-de-chaussée qui est de manière principale un bureau d'entretien dans le cadre du développement de l'action sociale est maintenue.
- La baie de brassage est déplacée sous l'escalier.
- L'avancée sur la façade qui a été allongée afin d'assurer une meilleure protection du soleil sur les pièces du bas, mais qui avait aussi été limitée à 1,1m de profondeur est confirmé à 2 m de profondeur avec un surcout de 2750€
- L'option pour un isolant bio-sourcé laine de bois qui permet de confirmer la cohérence du projet et la qualité de l'isolation est retenu pour la somme de 5000€
- L'option ravalement de façade est aussi intégrée pour 10 000€.

Il est précisé que les partenaires du PNR, de Boislim, des communes forestières de France et du CAUE restent en conseil pour le suivi de ce projet avec beaucoup de constance.

C'est donc sur cette base d'un coût total de 264 210,70 HT, intégrant les frais d'architecte que le projet sera retenu et les subventions vont être confirmées dans leurs sollicitations auprès de l'Etat, de la Région, de la Communauté de Commune et du PNR.

Cette proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### **- Proposition d'achat d'une parcelle de terrain :**

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la revitalisation du bourg, des recherches de terrain ont déjà été conduites, notamment pour le terrain proche de la route principale où une proposition avait été faite le 28 février 2017 par le conseil municipal au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. Il est proposé d'acquérir la parcelle ZO 132 d'une surface de 1 ha 16a 75. Elle présente un intérêt pour sa proximité avec le centre bourg, ainsi qu'avec la MAM et le secteur de la Cure où est envisagée la restauration de l'ancien four et l'implantation d'une aire de bivouac. Une proposition a été faite pour la somme 24 284 €, soit 2,08 € le m<sup>2</sup>, somme qui est intéressante par rapport à la proposition précédente faite en 2017.

Cette proposition d'achat est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### **- Projet d'installation d'un habitat léger :**

Nous sommes saisis d'une demande d'autorisation de résidence d'une famille des Hauts de France. Cette famille manifeste une volonté d'installation constante sur notre commune depuis un an. Nous leur avons fait visiter plusieurs terrains, mais la solution envisagée n'a jamais pu aboutir jusqu'à ce jour. Lors d'une visite récente, ils ont trouvé un accord pour l'achat de la parcelle n° ZO 43 d'une surface de 1ha 91a 10 ca. Ils précisent dans le courrier adressé qu'il s'agit d'un habitat démontable, 2 yourtes et un bloc sanitaire et qu'ils ne demandent le raccordement ni à l'eau, ni au réseau électrique. Ils ont 4 enfants qui pourront ainsi se rendre à l'école à pied. Il est proposé de leur accorder cette autorisation de résidence et nous les accompagnerons dans leurs démarches. Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet.

#### **- Point sur la réalisation d'une étude de revitalisation du bourg :**

Après validation, le 30 septembre 2019, par les élus de la nécessité de penser à un réaménagement de l'ensemble du centre bourg, le PNR a répondu favorablement à notre demande de réalisation d'une étude. Nous avons signé une convention de partenariat entre le PNR et notre collectivité. Le cout prévisionnel et montage financier (7 920 € TTC) est financé à hauteur de 50% par la Région, 25 % par le PNR et 25% par la commune.

La méthode de travail : réunir un architecte, un paysagiste et un urbaniste de la SCIC L'Arban mandaté par le PNR pour réaliser un diagnostic en 4 ateliers (11 janvier 2020, 07 février, 14 février, et 21 février 2020). La journée du 11 janvier a réuni une douzaine de personnes pour déambuler le matin dans le bourg afin d'avoir une vision globale, de son organisation et de ses liens avec l'environnement proche. L'après-midi a été consacré à un travail en salle sur les attentes, les besoins et les premières idées d'aménagement.

Le document rendu par les prestataires sera diffusé sur le site internet de la mairie afin de continuer à associer les habitants de Flayat au projet en rappelant les dates des prochaines réunions.

**- Conventions de mise à disposition des expositions « Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre Mondiale » et « Patrimoine de nos campagnes » :**

Le Département de la Creuse a répondu à notre demande de mettre gracieusement à notre disposition les expositions suivantes pour l'année 2020 :

- « **Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre mondiale** », une exposition présentant sur 25 panneaux roll-up, le méticuleux travail d'inventaire et de recherche autour des plaques commémoratives des soldats creusois de la Première Guerre mondiale recensées dans l'ensemble des cimetières du département. Ce projet, inédit et labellisé « Mission Centenaire », rend hommage à tous les Poilus creusois.

- « **Patrimoine de nos campagnes** », une exposition dévoilant 260 photographies (une photographie d'élément patrimonial par commune), réparties en 33 panneaux roll-up, mettant en valeur le patrimoine de proximité de notre département.

Le département s'engage à mettre à disposition, le transport, le montage et le démontage de l'exposition.

La période retenue est du 10 juillet au 27 juillet 2020 à la salle des fêtes de Flayat en accord avec les animateurs de la bibliothèque.

Les élus autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer les conventions.

**- Validation du chemin de Grande Randonnée Pédestre sur la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine :**

En lien avec la Communauté de Communes, un projet de chemin de Grande Randonnée Pédestre est en cours et il devra rejoindre le GR4 qui va de Royan à Grasse en passant par notre secteur. Le parcours sur notre commune commence à la Noudière à Saint-Agnant près-Crocq et rejoint par un parcours qui traverse de nombreux villages la commune de Crocq en terminant par les Chaussades avant d'arriver au Montel Guillaume.

Deux conventions de passage en domaine privé devront être signées avec un propriétaire, qui a donné son accord, et l'Association Foncière de Remembrement.

Une délibération est donc votée à l'unanimité pour valider ce chemin qui s'appellera « traversée de Flayat ».

### **- Retrait de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud du SIAEPA de Crocq :**

La délibération, prise en Conseil Municipal du 07 novembre 2019 pour la sortie des communes de Gioux et Croze du SIAEPA, n'est pas conforme car c'est la communauté de communes Creuse Grand Sud qui se retire. Une nouvelle délibération doit être prise en ce sens.

Après examen, elle est adoptée à l'unanimité.

### **- Point sur le SIAEPA :**

Le SIAEPA de Crocq s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 janvier 2020 à Saint-Agnant-près-Crocq sur convocation de son président.

24 communes sur 25 étaient présentes, en la personne de leur maire ou de leur délégué.

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- a adopté la modification des statuts ci-jointe ;
- a constitué un Groupe de travail budgétaire composé des élus maires suivants : Mmes MATHIEU Marie-Claude, VENTENAT Marie-Françoise, Mrs MAGRIT Gilles, MICHELON Jean-Marc, ROULLAND René, WELZER Jean-Paul ;
- a adopté la motion ci-jointe sollicitant d'ores et déjà une subvention d'équilibre ;
- a fixé au 13 janvier à Saint-Agnant-près-Crocq la tenue de la 1ère réunion du Groupe de travail auquel sont confiées les missions premières suivantes :
  - informer les collectivités membres et les services de l'Etat des décisions prises au cours de cette A.G.E. ;
  - définir une méthodologie de travail ;
  - solliciter le concours des services de l'Etat en matière de légalité des propositions de réforme émises comme en matière financière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a de plus souhaité, et ceci toujours à l'unanimité, que la procédure de « toilettage » des statuts soit engagée avant les élections municipales afin de ne pas repousser aux calendes grecques cette réforme absolument indispensable au fonctionnement du syndicat.

Aussi le groupe de travail réuni le 13 janvier à Saint-Agnant-près-Crocq souhaite-t-il que l'examen de ces nouveaux statuts par les services préfectoraux intervienne avant la fin janvier 2020 afin que les conseils municipaux et communautaires puissent être consultés dès février 2020.

La motion proposée est validée à l'unanimité.

### **- Questions diverses**

Point sur le projet photovoltaïque qui va être à nouveau déposé pour le 3 février 2020 auprès de la CRE. Le nombre des projets déposés semble inférieur cette année et donne donc plus de chances d'être retenu.

Point sur l'adressage : un courrier va être adressé à tous les habitants leur indiquant leur numéro au moment où le numéro sera apposé.

Un devis a été reçu pour le remplacement de 4 fenêtres de l'Eglise et la commande va pouvoir être passée.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Les conseillers municipaux